

Unité de Compte : OPTIMIZ 8-14%

Caractéristiques

Nom	Optimiz 8-14%
Société de gestion	Lyxor International Asset Management
Code ISIN	FR0010651257
Type	Fonds Commun de Placement à formule
Devise	Euro
Valeur liquidative d'origine	98,66 Euros (entre le 15/09/2008 et le 22/12/2008, la valeur liquidative progressera régulièrement selon un taux fixe de 5%, pour atteindre 100 Euros le 22/12/2008)
Commission de souscription	Aucune
Date de maturité	20/12/2018
Garantie en capital	Non
Périodicité de cotation	Hebdomadaire

Objectif

La formule du FCP OPTIMIZ 8-14% est construite pour une durée de 10 ans à compter du 22 décembre 2008, cette formule étant susceptible d'être appliquée en fonction de l'évolution d'un sous-panier de 20 actions sélectionnées chaque année parmi un panier de 40 actions internationales (ci-après le « Panier ») ayant enregistrées à chaque date de constatation annuelle les moins bonnes performances par rapport à leur niveau initial respectif (ci-après le « Panier de Référence»), soit à l'une des 9 dates annuelles de constatation, soit au plus tard à la date d'échéance du FCP.

Le FCP n'est pas garanti en capital, mais l'objectif de gestion du FCP est de faire bénéficier aux porteurs de parts de neuf possibilités de dissolution anticipée du FCP et/ou de neuf possibilités de distribution annuelle, à condition que le Panier de Référence clôture au dessus d'un certain seuil annuel.

Descriptif

Panier de Référence

Panier composé de 40 actions internationales :

Amazon.Com Inc	HBOS PLC
American International Group Inc	Home Depot In
Anglo American PLC	Infineon Technologies AG
ArcelorMittal	Marks & Spencer Group PLC
Bank of America Corp	McGraw-Hill Cos Inc/The
Barclays PLC	Motorola Inc
Bouygues	Nintendo Co Ltd
British Airways PLC	Nissan Motor Co Ltd
China Petroleum & Chemical Corp	Nokia OYJ
Citigroup Inc	Nortel Networks Corp
Michelin	Pioneer Corp
Crédit Agricole SA	Qwest Communications Internat. Inc
Dynegy Inc	Renault SA
Eastman Kodak Co	Sanyo Electric Co Ltd
Electrolux AB	Schering-Plough Corp
Fiat SpA	Schneider Electric SA
Gap Inc/The	Société Télévision Francaise 1
Gas Natural SDG SA	Thomson
General Motors Corp	TUI AG
Harley-Davidson In	Volvo AB

A chaque Date Annuelle de Constatation, les performances annuelles calculées depuis l'origine des 40 actions internationales sont calculées. Chaque année, les 20 actions ayant enregistrées les plus mauvaises performances constituent le « Panier de Référence ». Ainsi, chaque année, le Panier de Référence peut être modifié et être différent en fonction de la performance des 40 actions internationales depuis leur niveau initial.

La performance d'une action depuis l'origine s'entend comme étant le rapport entre le cours de clôture d'une action observé une année divisé par le cours de clôture observé à la date de départ de l'indexation soit le 22/12/2008, diminuée de 1.

La performance du Panier de Référence est la moyenne arithmétique des performances des 20 actions ayant enregistrées les plus mauvaises performances par rapport à leur niveau initial.

Définitions

L'évolution du Panier de Référence par rapport à son niveau initial est constatée entre la date de constatation finale et la date de constatation initiale, ainsi qu'à neuf dates annuelles anniversaires.

Année N	Date de Constatation Annuelle(N)*	Date de Paiement d'Intérêts(N)*	Date de Maturité Anticipée Annuelle(N)*
1	14/12/2009	22/12/2009	22/12/2009
2	13/10/2010	21/12/2010	21/12/2010
3	12/12/2011	20/12/2011	20/12/2011
4	12/12/2012	20/12/2012	20/12/2012
5	12/12/2013	20/12/2013	20/12/2013
6	12/12/2014	22/12/2014	22/12/2014
7	14/12/2015	22/12/2015	22/12/2015
8	12/12/2016	20/12/2016	20/12/2016
9	12/12/2017	20/12/2017	20/12/2017

(*) ou si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant.

Définitions (suite)	Date de Constatation initiale : le 22 décembre 2008, ou si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant. Date de constatation finale : le 12 décembre 2018, ou si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant. Date de maturité du FCP : le 20 décembre 2018, ou si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant.
Descriptif de la formule	On appelle « niveau initial » du Panier de Référence, le niveau de clôture du Panier de Référence à la date du 22 décembre 2008, ou si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant.

A la 1ère date de constatation annuelle :

- Si le Panier de Référence est supérieur ou égal à son niveau initial, le produit est aussitôt remboursé et l'investisseur reçoit 100% de la Valeur Liquidative de Référence, auquel s'ajoute un gain de 14 % de cette Valeur Liquidative de Référence, soit un taux de rendement annuel de 14 % ; sinon,
- Si le Panier de Référence est inférieur à son niveau initial et a baissé de moins de 25 % (inclus) par rapport à son niveau initial, le produit continue et verse une distribution annuelle à l'investisseur de 14 % de la Valeur Liquidative de Référence ; sinon,
- Si le Panier de Référence a baissé de plus de 25 % par rapport à son niveau initial, le produit continue et verse une distribution annuelle à l'investisseur de 8 % de la Valeur Liquidative de Référence.

A la Nième date de constatation annuelle (N égal de 2 à 9) :

- Si le Panier de Référence est supérieur ou égal à son niveau initial, le produit est aussitôt remboursé et l'investisseur reçoit 100% de la Valeur Liquidative de Référence auquel s'ajoute un montant égal à $N * 14 \%$ de cette Valeur Liquidative de Référence, diminué le cas échéant de la somme des distributions annuelles versées les années précédentes (de l'année 1 à l'année N-1). Sinon,
- Si le Panier de Référence est inférieur à son niveau initial et a baissé de moins de 25 % (inclus) par rapport à son niveau initial, le produit continue et verse à l'investisseur une distribution annuelle de 14 % de la Valeur Liquidative de Référence, sinon,
- Si le Panier de Référence a baissé de plus de 25% mais moins de 50 % (inclus) par rapport à son niveau initial, le produit continue et verse à l'investisseur une distribution annuelle de 8 % de la Valeur Liquidative de Référence, sinon,
- Si le Panier de Référence a baissé de plus de 50 % par rapport à son niveau initial, aucune distribution annuelle n'est versé et le produit continue.

A l'issue de la 10ième année (échéance du produit) :

- Le capital est en risque si le Panier de Référence a chuté de plus de 50 % à la date de constatation finale (soit le 12 décembre 2018) par rapport à son niveau initial. Dans ce cas, l'investisseur subit la totalité de la baisse du Panier de Référence. La perte en capital aura pu être potentiellement corrigée par les distributions annuelles éventuellement payées entre les années 1 à 9.
- Si le Panier de Référence a baissé de moins de 50 % (inclus) par rapport à son niveau initial, le produit est remboursé et l'investisseur reçoit 100% de la Valeur Liquidative de Référence ajouté d'un gain de 140 % diminué le cas échéant de la somme des distributions annuelles versées les années précédentes (de l'année 1 à l'année 9), soit un taux de rendement annuel minimum de 3,42%.

Description de la Garantie

Etablissement garant :

L'objectif de gestion ci-dessus est garanti par une garantie accordée par Société Générale (ci-après le « Garant »). Il est précisé que les porteurs ne bénéficient d'aucune garantie en capital. La garantie émise par le Garant en faveur du FCP permet uniquement de s'assurer que la valeur liquidative sera supérieure ou égale au résultat de la formule décrite dans la section « Objectif de gestion » à la date de maturité effective du FCP, c'est-à-dire à la première date de constatation annuelle qui active une des conditions de remboursement (la « Valeur Liquidative Garantie »).

Conditions d'accès :

Les porteurs ayant souscrit des parts du FCP jusqu'à la valeur liquidative du 22 décembre 2008, demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base de la valeur liquidative de la date de maturité effective (lors d'un cas de dissolution anticipée) ou à partir du 20 décembre 2018 (ou si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant) bénéficieront de la Garantie. Les porteurs ayant souscrit des parts du FCP après la valeur liquidative du 22 décembre 2008, quelle que soit leur date de souscription, demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base de la valeur liquidative de la date de maturité effective (lors d'un cas de dissolution anticipée) ou à partir du 20 décembre 2018 (ou si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant) ne bénéficieront pas de la Garantie. Les porteurs, quelle que soit la date de souscription de leurs parts, demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base d'une

Modalités d'exercice :

La société de gestion exercera la garantie pour le compte du FCP. Dans l'hypothèse où, à la date de maturité, l'actif net du FCP ne serait pas suffisant, Société Générale versera au FCP le complément pour atteindre la Valeur Liquidative Garantie. En dehors de la date de mise en jeu de la garantie, la valeur liquidative soumise à l'évolution des marchés peut être différente de la Valeur Liquidative Garantie.

Les détails de l'engagement de garantie donnée par Société Générale au FCP figurent dans la note détaillée du prospectus complet.

Conditions de l'investissement

- Unité de Compte accessible à tout souscripteur avant le 19/12/2008
- Les coupons seront réinvestis automatiquement et sans frais sur le Fonds Général
- A l'échéance ou en cas de remboursement anticipé, les montants qui en résultent seront investis automatiquement et sans frais sur le Fonds Général, tant qu'aucune demande d'arbitrage n'aura été formellement signifiée

Je soussigné, ai bien pris connaissance de la présente annexe ainsi que du Prospectus du FCP mentionné et en accepte les conditions afin de le retenir sur mon contrat. Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des unités de compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune d'elles.

Fait à, le / /

Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "